



Rapport de la commission de Gestion et des Finances du Conseil général de Romainmôtier-Envy relatif à la gestion de la commune et aux comptes de l'exercice 2020 – Préavis n⁰⁴ - 2021

Monsieur le Président
Monsieur le Syndic,
Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

La commission de Gestion et des Finances s'est réunie le mercredi 19 mai 2021 afin de préparer ce rapport sur les comptes et la gestion de notre commune en 2020.

Le syndic et les municipaux ont répondu à toutes nos questions concernant leurs dicastères et l'état global de la commune. Madame Muriel Bovet, la boursière communale, nous a également consacré un moment afin nous expliquer les comptes 2020 et Monsieur Bastien Siggen, notre garde-forestier, a été notre guide en forêt communale.

Mercredi 19 mai 2021-

Visite des forêts communales avec Marc Benoit, municipal, et Bastien Siggen, le garde forestier.

Une grande coupe a été réalisée au-dessus de Champbaillard, en direction de Juriens. Cette coupe a pu bénéficier de subventions, car elle est classée comme forêt de protection. Un des objectifs de ces coupes est de rajeunir le peuplement et aussi d'éviter que des arbres viennent à tomber sur la route. Deux arbres-habitats ont été recensés dans ce territoire et cela permet à la Commune de recevoir des subventions en contrepartie du fait qu'elle s'engage à laisser ce bois *tel quel*. Ces arbres-habitats abritent des oiseaux, des champignons, des insectes et favorisent ainsi la biodiversité. Une autre coupe a été réalisée au Bois de Ban, toujours dans le but de rajeunir le peuplement. Nous avons pu également constater les efforts que le garde-forestier entreprend afin de favoriser la biodiversité et le rajeunissement dans les forêts communales notamment dans une parcelle située près des Auges.

Mercredi 19 mai 2021

Entretien avec Marc Benoit, Municipal

Routes, eaux claires et usées, gaz, télé-réseau, électricité, défense incendie, éclairage public, forêts

Toutes les Communes doivent mettre en place un autocontrôle de la qualité de leurs eaux, ce qui signifie de mettre en place un protocole, envoyer les échantillons à un laboratoire et, si les eaux présentent des défauts, les rectifier. Il est évident que l'eau de Romainmôtier-Envy est excellente ! Et comme toutes nos sources sont en forêt, nous avons peu de risques qu'elles soient contaminées. Il y aura ces prochaines années la problématique de l'approvisionnement en eaux qui devra être abordée, si la population continue d'augmenter et donc si nous devons rejoindre les communes environnantes. Notre réservoir principal, qui se situe dans le Bois de Ban n'est plus aux normes, ce qui va nécessiter quelques travaux ces prochaines années.



COMMUNE DE
ROMAINMÔTIER-ENVY

Signet Conseil général

Maison de Commune
Place du Bourg 7
1323 Romainmôtier
T 077 429 70 32
sec.conseil@romainmotier.ch
www.romainmotier.ch/conseil



Au niveau des routes, le préavis pour la réfection de la Route de Vaulion a été validé par le Conseil Général, mais il a suscité des oppositions. Chaque année, selon les besoins, nous faisons des retaconnages aux endroits où les nids-de-poules sont trop importants, mais cela nécessiterait de faire une cartographie des " routes à refaire " afin de pouvoir planifier leur entretien et peut-être de bénéficier de certaines subventions d'améliorations foncières. Le chemin piétons qui passe par le Bretenausaz a été validé par les propriétaires, mais la Commune attend encore quelques devis.

Au niveau de l'éclairage public, il y a la volonté de réduire la consommation électrique, c'est pour cela que plusieurs essais ont pu se faire sur les réverbères, qui sont situés en montant à Champbaillard.

Mercredi 19 mai 2021

Entretien avec Michel Chabloz, municipal Bâtiments communaux – Voirie – protection civile

Au niveau des bâtiments, nous n'avons pas entrepris de grands travaux. Cependant, la présence de la Mérule dans la Cave de l'ancienne gendarmerie ainsi que dans un des appartements ont fait que des travaux ont dû être entrepris afin de stopper la propagation de ce champignon, mais également afin de réparer ces dégâts. La façade de l'ancienne BCV a été refaite l'été dernier, en même temps que la protection contre le salpêtre qui faisait son apparition au niveau des murs. Afin de respecter les prescriptions sanitaires, la désinfection du Collège a dû se faire deux fois par jour, ce qui a entraîné une augmentation des heures de conciergerie. Au niveau de la Voirie, nous pouvons noter que nous avons effectué une maintenance sur le tracteur communal. Une personne est engagée, selon les besoins, afin de seconder l'employé communal dans différents petits travaux ou alors de le remplacer lors de ses vacances. Au niveau de la protection civile, les informations données aux Communes sur son fonctionnement et sa gestion sont pratiquement inexistantes.

Mercredi 19 mai 2021

Entretien avec Yves Mouquin, municipal Sécurité sociale, écoles, domaines, déchets, informatique, parcs et promenades, cours d'eau

Au niveau des écoles, nous avons pu revoir le coût du forfait-repas pour les écoliers et également adapter l'offre pour ceux qui prennent des pique-niques. Nous avons également planté une vingtaine d'arbres fruitiers, et plusieurs personnes s'occupent d'arroser et de fleurir notre village. En raison de la crise sanitaire, un groupe d'entraide a été mis sur place ainsi que la création et la distribution d'une Feuille d'avis et la Commune a octroyé des aides pour les loyers commerciaux. Le nouveau site internet de la Commune a été mis en place le 1^{er} juillet 2020, il a été réalisé par l'entreprise DidWeDo.

Au niveau des déchets, nous pouvons noter la mise en place d'un service de ramassage des déchets verts afin d'éviter de trop encombrer la déchetterie et la mise sur place de deux nouveaux Molocks au Boléron. Les différents captages des fontaines ont pu être revus, notamment celui qui se situe sur le chemin qui monte à Champbaillard.



Mme Agata Jaxa

Police des constructions, aménagement du territoire, tourisme, paroisse, jeunesse, sport

En raison de sa démission de la Municipalité en 2021, ce sont Monsieur le Syndic et Monsieur Mouquin qui nous ont fait le résumé de ses activités.

Au niveau de la police des constructions, il y a beaucoup de travail, notamment du fait que nous sommes dans un bourg historique, mais nous pouvons mentionner que nous maintenons de bonnes relations avec les monuments historiques. Quand les demandes au niveau de la police des constructions deviennent trop compliquées, nous faisons appel au bureau technique de la Commune de Vallorbe. Cette collaboration se passe bien. Au niveau de l'aménagement du territoire, nous devons mettre en conformité notre Plan général d'affectation. La Commune est accompagnée par un bureau d'ingénieurs qui permet de mettre en perspective toutes les problématiques. Au niveau du tourisme, une nouvelle collaboratrice a été engagée ; malgré cela, nous sommes relativement restreints au niveau financier afin de développer des nouveaux projets. Mais une nouvelle directrice de l'ADNV a été nommée, et cela insuffle une nouvelle dynamique et une nouvelle manière de fonctionner.

Mercredi 19 mai 2021

Entretien avec Nils Monbaron, le syndic et Mme Muriel Bovet, la boursière communale, pour la présentation globale de la commune et des comptes communaux 2020

Les comptes de la commune sont en léger bénéfice de 4736.84 CHF, ce qui est nettement meilleur que le déficit prévu de 4651 CHF. La Municipalité explique cette différence par une amélioration des rentrées fiscales. Cela a permis d'attribuer une somme de 55'000 CHF au fonds de réserve pour travaux futurs. Nous pouvons noter, que plusieurs emprunts ont été restructurés afin de pouvoir bénéficier de taux d'intérêt préférentiels. Cependant, l'impact que la crise sanitaire aura sur les finances communales se fera ressentir d'ici un ou deux ans. Nous pouvons aussi constater que notre marge d'autofinancement augmente à 179'496.99 CHF

L'impact de la crise sanitaire s'est également ressenti dans les finances communales, car la Municipalité a effectué des heures supplémentaires afin de rester en contact avec la population et de mettre en place les mesures sanitaires. Mais aussi dans le fait, que la création du site internet et le préavis pour la Route de Vaulion a nécessité de nombreuses séances.

L'ambiance au sein du Collège est excellente, néanmoins quelques divergences d'opinion apparaissent de temps à autre, mais l'esprit d'équipe demeure ainsi qu'une bonne entente, et cela se manifeste dans la mise à jour d'anciens dossiers

Remarque de la Commission

La commission de Gestion et des Finances relève l'excellent travail fait par la Municipalité quant à la planification des différents projets communaux et la gestion des comptes. Nous trouvons que le travail effectué par la Municipalité est fait de manière consciencieuse et efficace.



La Commission tient à souligner les quelques points suivants :

- Lors de la réfection du pont sur la Diaz, la Commission enjoint la Municipalité à faire que les barrières soient conformes aux normes actuelles afin d'éviter d'éventuels accidents. La Commission a constaté que plusieurs ponts dans les gorges en direction de Vaultion sont dans un mauvais état et nécessiteraient un entretien important.
- La Commission soulève que la Commune pourrait mener une analyse comparative des prix du matériel et des produits qu'elle achète, auprès de ses différents fournisseurs afin de bénéficier de meilleures conditions.
- La Commission soulève que la Municipalité a entrepris des démarches afin de communiquer plus régulièrement avec la population notamment dans la distribution des feuilles d'avis ainsi que la mise à jour des informations sur le site internet

La commission remercie Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les municipaux, Madame la boursière ainsi que Monsieur le garde-forestier pour leur travail, leur disponibilité et pour toutes les explications fournies.

Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion et des Finances à l'unanimité, propose aux membres du Conseil général de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Romainmôtier-Envy, sur proposition de sa Municipalité, entendu le rapport de la Commission, et conformément à l'art. 4, chiffre 1 et 2 de la Loi sur les communes, et à l'art. 13 al. 1 et 2 du Règlement pour le Conseil Général, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- Article 1 : D'accepter les comptes et la gestion 2020 tels que présentés.
- Article 2 : D'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la commission de gestion.

Romainmôtier-Envy, le 30 mai 2021

Pour la Commission de Gestion et des Finances,

Anne-Marie Besson, membre

Nicole Perreaud, membre

Luc-Antoine Baehni, membre

Nicolas Liardon, membre suppléant

Léo Piguet, président